

DIRECTION RÉGIONALE DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Directeur : Christophe QUINTIN

Adresse : 15-17 avenue Jean Bertin

BP 16610

21066 DIJON CEDEX

tél : 03 80 29 40 00

Fax : 03 80 29 40 93

Mail : drire-bourgogne@industrie.gouv.fr

Site internet : www.bourgogne.drire.gouv.fr

Effectifs : 125 agents

Budgets :

I - PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

La DRIRE est un service déconcentré du MEEDDAT, conduisant des activités pour plusieurs ministères (industrie, environnement, recherche, transport, travail). Ses missions principales sont les suivantes :

- **développement économique** (accompagnement du développement des PME/PMI, anticipation des mutations industrielles) ;
- **inspection des installations classées** ;
- **contrôles** des organismes intervenant dans le domaine des équipements sous pression et des canalisations, de la métrologie, des contrôles de véhicules (PL et VL) ;
- **réception des véhicules** au titre du code de la route ;
- **instruction** des procédures dans le domaine de l'énergie (certificats d'économie d'énergie, zones de développement de l'éolien, concessions hydroélectriques, ouvrages de transport, certificats d'obligation d'achat pour l'énergie électrique produite à partir de sources renouvelables, etc.)
- **inspection du travail** dans les mines et carrières, dans les ouvrages de production d'électricité concédés et sur le réseau de transport d'électricité.

La DRIRE assure des missions inter-régionales dans le cadre de la réception des véhicules et des équipements sous pression.

Outre le siège, situé à Dijon, la DRIRE Bourgogne comporte trois groupes de subdivisions (Côte- d'Or, Saône-et-Loire et Nièvre/Yonne).

Pour mémoire : la DRIRE Bourgogne héberge deux entités de l'autorité de sûreté nucléaire : la direction des équipements sous pression nucléaires et la division de Dijon. Le directeur de la DRIRE est également délégué territorial de l'ASN pour les régions Bourgogne et Franche-Comté.

II - ACTIONS MAJEURES EN 2008

1) Développement économique

- Visite de 250 entreprises, dont toutes celles indépendantes de plus de 200 salariés.
- Suivi des 5 contrats professionnels de progrès signés en 2005 et 2006 et du contrat professionnel du bâtiment et des travaux publics signé le 5 juin 2008. Mise en œuvre de programmes d'actions dans les secteurs automobile et emballage-conditionnement.
- Montage, instruction et financement de 53 actions collectives, dont 70 % relevant des filières et pôles, pour un montant total de soutien de 4,84 M€ dont 1,67 M€ sur crédits DRIRE.
- Poursuite de la structuration des deux pôles de compétitivité Pôle Nucléaire Bourgogne et VITAGORA, qui ont été audités. Réflexions stratégiques sur les pôles d'excellence de Chalon-sur-Saône, Magny-Cours, Dijon et Auxerre.
- Montage, instruction, présentation d'une vingtaine de dossiers au titre du soutien des fonds européens, sur l'axe 1 du PO FEDER, relatif à la recherche, à l'innovation et au transfert, en lien avec les pôles de compétitivité et d'excellence régionaux.
- Avis sur l'ensemble des dossiers d'aides présentés au titre des procédures de soutien individuel du CPER, d'OSEO Innovation, de PREMICE.
- Pôles de compétitivité : l'année 2008 a été marquée par l'audit de reconduction de la labellisation. Le PNB a en particulier dû élaborer une stratégie nouvelle pendant l'été, lui permettant d'obtenir un aval, tout provisoire, de l'échelon national. 7 projets FUI ont été présentés et labellisés.
- Participation au montage, à l'instruction et à la labellisation d'un projet présenté par l'AFPA, l'UIMB et le PNB au titre de l'appel à projet national « Capital humain ».
- Réalisation conjointe avec l'INSEE d'une étude sur la « sphère productive régionale » visant à quantifier et qualifier les services liés aux activités directes de production.
- Participation active aux travaux régionaux en matière d'innovation, avec la réalisation de 4 études de diagnostic du système régional d'innovation, la mise en place du comité stratégique régional, la réorientation des interventions du FEDER, le soutien aux actions sectorielles de veille et d'intelligence économique.
- Lancement d'une étude de positionnement stratégique des zones d'activités régionales, outil destiné entre autres aux collectivités locales pour augmenter le niveau de différenciation de leurs projets.
- Signature en juin 2008 du Contrat Professionnel de Progrès du Bâtiment et des Travaux Publics. Préparation des nouveaux contrats Bois, Plasturgie, NTIC.
- Mobilisation dans la gestion de la crise financière et économique dès l'automne, avec la mise en œuvre de l'action « parrain PME » et la participation aux instances de suivi mises en place au niveau régional et départemental.

2) Recherche et technologie

- Les actions menées en 2007 s'inscrivent dans la première phase de réalisation du contrat de projets État-Région 2007-2013.
- A l'issue de cette deuxième année d'exécution du CPER, le bilan est de 3 469 627 € engagés sur les deux annuités du CPER. Une priorité forte a porté sur les financements des équipements scientifiques structurants en focalisant sur les fédérations de recherche.
- Un grand projet fédérateur visant à soutenir l'innovation à travers la valorisation de la recherche et le transfert de technologie a été évalué positivement. Son objectif est de conforter le potentiel de la recherche pour participer au développement économique de la Bourgogne. C'est un projet ambitieux qui doit donner des résultats mesurables.

- La création de l'agence Nationale de la Recherche a conduit à la modification des conditions d'attribution des aides et à une bonne efficacité dans la mise en place effective des moyens financiers aux laboratoires de recherche. Les laboratoires de la région Bourgogne ont participé activement aux appels d'offre de l'agence. La région est maintenant en 13^{ème} position pour une valeur des contrats de 5 991 000€.

- Le concours national de création d'entreprises de technologies innovantes annuel, organisé par le MESR, financé par l'ANR et par OSEO bénéficie maintenant d'un partenariat avec le Conseil régional. La priorité est donnée aux projets présentant un fort potentiel de développement. Dans ce contexte très stimulant, un projet de création-développement a été primé au niveau national ainsi qu'un projet en émergence qui s'ajoutent aux projets soutenus par le Conseil régional. Le montant 2008 a été de 310 000€ de prix.

- Les aides à l'innovation en entreprises : plusieurs présentations structurées du dispositif Crédit d'Impôt Recherche (CIR) et du dispositif Jeunes Entreprises Innovantes (JEI) ont été réalisées en 2008 dont deux en collaboration avec Bourgogne Innovation. Elles s'ajoutent à de nombreuses interventions sur ce sujet lors de manifestations variées. L'objectif visé est de permettre au dispositif bourguignon de bénéficier de ces mesures fiscales à la hauteur de son importance économique, ce qui n'était pas le cas précédemment. La priorité donnée à l'information des responsables d'entreprises devrait se traduire dans les années à venir par une augmentation du nombre d'entreprises bénéficiaires. En 2008, 5 nouvelles entreprises bénéficient du CIR ainsi que 6 nouvelles «jeunes entreprises innovantes» qui s'ajoutent à celles bénéficiant précédemment de ces mesures fiscales d'aides (respectivement de 157 et 18).

3) Environnement industriel

- 473 inspections ont été réalisées en 2008, soit presque autant que les 487 de 2007. Rapporté à l'effectif, le nombre d'inspections a légèrement augmenté. 76 d'entre elles ont été inopinées.

- 128 rapports ont été présentés devant les conseils départementaux de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques ou devant les commissions départementales de la nature, des paysages et des sites.

- Dans le domaine des risques, les 20 établissements seveso seuil haut de la région ont été inspectés dans l'année. Dans 3 de ces établissements (Titanobel à Vonges-21, Sigmakalon à Genlis-21 et Arcelor Mittal à Gueugnon-71), l'inspection, inopinée, a porté sur la mise en œuvre du plan d'opération interne : les inspecteurs ont testé le comportement de l'exploitant en situation accidentelle (diffusion de l'alerte, mise en œuvre des moyens de protection et de secours).

- La DRIRE a aussi participé à trois exercices relatifs à des plans particuliers d'intervention : il s'agissait là de tester non seulement le comportement de l'exploitant mais aussi celui des services de l'État et des services publics de secours.

- 15 silos « à enjeux très importants » ont été inspectés. Il apparaît que les dispositions réglementaires sont respectées de manière globalement satisfaisante. Toutefois, la DRIRE a proposé deux suspensions d'activité et 5 arrêtés de mise en demeure pour des silos du département de l'Yonne.

- Dans le cadre d'une campagne de vérification de la conformité d'engrais produits par la société Yara à Ambès (Aquitaine) des prélèvements d'échantillons ont été réalisés dans 6 exploitations à des fins de vérification. Par ailleurs, suite à la découverte d'engrais non conformes à Soissons (02), une action a été lancée auprès des distributeurs et des agriculteurs susceptibles de posséder ces engrais, d'une part pour les informer des risques présentés et des règles de sécurité à mettre en œuvre, d'autre part pour qu'un épandage soit réalisé immédiatement.

- Sur les 32 établissements de la région qui rejettent, ou ont rejeté, plus de 30 tonnes de COV par an, la réduction globale de ces rejets a été de 53 % entre 2000 et 2007, ce qui représente près de 2040 tonnes de COV qui ne sont plus rejetées.

- La DRIRE a réalisé ses premières inspections sur les produits chimiques. 16 produits biocides ont été contrôlés (14 utilisés pour les tours aéroréfrigérantes et 2 pour les installations de traitement du bois).

Aucun biocide ne faisait l'objet de mesures d'interdiction de mise sur le marché. En revanche, tous faisaient apparaître des manques plus ou moins importants sur les étiquettes ou les notices. Les DDCCRF des départements des fournisseurs ont été informés de ces manques.

- 74 inspections de carrières ont été réalisées sous l'angle de la sécurité des travailleurs, dont 68 dans le cadre de l'action nationale sur les véhicules sur pistes.

- Deux réunions ont eu lieu en fin d'année à La Chapelle-sous-Dun, dans le cadre du projet d'expropriation pour raison de sécurité publique. En effet, une partie du village se trouve sur d'anciennes galeries minières à faible profondeur. Le projet d'expropriation porte surtout sur 4 maisons (6 propriétaires). L'une des réunions s'adressait aux propriétaires concernés, la seconde était publique.

- Dans le domaine de l'information :

dans le cadre d'une expérimentation nationale, près de 98 % des rapports établis à la suite des inspections sont publiés sur internet ;

13 des 15 CLIC (Comités Locaux d'Information et de Concertation) de la région ont été réunis, les comptes rendus étant mis à disposition sur internet ;

pour la seconde fois une inspection a été réalisée en présence de la presse. Après Chemetall à Sens en 2007, l'inspection a eu lieu cette année à l'unité d'incinération d'ordures ménagères de Dijon. Des reportages ont été effectués par France 3, France Bleu Bourgogne, Le Bien Public et RCF. Ils ont permis au grand public de mieux se rendre compte de la façon dont les installations classées sont contrôlées.

Des efforts d'investissement pour réduire les risques et les pollutions

Risques :

RHODIA à Clamecy (58) : dans le cadre de son programme d'investissement de 3 millions d'euros, étalé sur 5 ans, et concernant le risque incendie, Rhodia a réalisé le dédoublement de l'alimentation en eau avec installation d'une pomperie et d'un bac tampon pour 507 k€.

Eau :

ALPHACAN à Nevers (58) : la mise en circuit fermé des eaux de refroidissement de cet établissement a été prescrite pour 2009 par arrêté préfectoral du mois de décembre. L'économie sera d'environ 400 000 m³ d'eau par an qui étaient pompés dans la nappe phréatique.

Réduction d'eau chez ARCELORMITTAL à Gueugnon (71) : ArcelorMittal à Geugnon a diminué de 48 % sa consommation d'eau du réseau entre 2006 et 2007, passant de plus de 78 000 m³ à moins de 38 000 m³ d'eau. La recherche de fuites et leur traitement a permis d'atteindre ce résultat.

Air :

ANVIS (ex WOCO) à Decize (58) : cette société a mis en service, au tout début de l'année (dans les délais annoncés) un incinérateur de COV destiné à traiter principalement les émissions de solvants, générées par des installations d'encollage. L'investissement de plus de 2 M€ a permis de diminuer de plus de la moitié la quantité annuelle de COV émise.

Déchets :

Incinération des déchets de soins à Dijon (21) : une nouvelle unité de l'usine d'incinération d'ordures ménagères de Dijon a été mise en service. Elle permet de prendre en charge les DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux). Elle peut traiter chaque année 6 000 tonnes de déchets de ce type provenant de Bourgogne, des départements limitrophes et du Doubs. Le coût de l'investissement est de 3.5 M€. Cette installation a le double avantage de permettre de traiter les déchets de soins dans de très bonnes conditions, et de réduire les coûts de transport (et les impacts environnementaux engendrés) liés aux modalités de traitement antérieures

Sols pollués

BITULAC à Epinac (71) : dans le cadre de l'application de l'arrêté préfectoral de travaux d'office du 29 mars 2007, l'ADEME a été chargée de réaliser l'évacuation et le traitement des déchets amiantés reconditionnés en big-bags issus du puits Hottinger ainsi que des déchets présents dans une fosse

extérieure. Le chantier s'est déroulé entre le 11 juin et le 14 août. Au total, ce sont environ 614 tonnes de déchets qui ont été évacués vers des centres d'élimination spécialisés pour un coût de près de 700 000 €.

Matières premières

Béton sans matériaux alluvionnaires : le chantier de l'hôpital de Chalon-sur-Saône sera réalisé avec du béton fabriqué à partir de calcaire concassé, c'est à dire sans aucun matériau alluvionnaire. Les granulats calcaires sont fournis par une carrière de la société INDREXT. Le chantier a commencé en septembre et durera 14 mois, pour un volume de 35000 m³ de béton prêt à l'emploi, soit environ 60 000 tonnes de granulats.

4) Contrôles techniques et énergie

- En 2008, 51 centres de contrôles de véhicules légers, 11 centres de contrôles de véhicules poids lourds et plus de 270 contrôles de poids lourds ont été surveillés ou supervisés par la DRIRE.
- Suite aux actions de surveillance conduites notamment en 2007 ayant mis en évidence plusieurs anomalies graves, un contrôleur de véhicules lourds et le représentant du réseau ont été convoqués pour une réunion contradictoire dans le cadre de la suspension d'agrément envisagée à son encontre. La suspension a été rendue effective par décision du 22/01/08 pour une durée de 4 semaines à compter du 28/01/08.
- En fin d'année 2008, l'offre pour les contrôles des poids lourds est passée en Bourgogne de 11 à 12 centres de contrôles spécialisés et de 4 à 6 installations auxiliaires pour un total de 22 lignes de contrôles.

Réceptions des véhicules

- L'activité de la DRIRE Bourgogne en matière de réception «industrielle» de véhicules reste soutenue sur des dossiers dont la complexité s'intensifie. 219 dossiers qualifié de «réceptions complexes» et bénéficiant d'une organisation de traitement renforcée, dont 40 (76 en 2007) pour le transport de matières dangereuses, ont été instruits en 2008 (254 dossiers en 2007) permettant ainsi la mise sur le marché des véhicules des constructeurs ou importateurs de la région. En outre 922 autres réceptions à titre individuel ont été instruites.
- En octobre 2008, s'est tenue à Dijon une rencontre entre les représentants des services centraux des ministères en charge des transports et de l'industrie, le pôle de compétence «véhicules» Bourgogne Franche-Comté et les constructeurs de véhicules des deux régions afin de faire le point de la situation des constructeurs par rapport aux évolutions induites par la directive européenne 2007/46/CE du 5 septembre 2007 en cours de transposition relative aux réceptions européennes. Les DRIRE seront chargées de procéder aux réceptions nationales petites séries (dites « NKS ») équivalentes aux réceptions par type actuelles alors que les réceptions CE et les petites séries communautaires seront prononcées par le Centre National de Réception des Véhicules (CNRV).

Pôle de compétence «véhicules»

- Le pôle de compétence «véhicules» Bourgogne Franche-Comté a réalisé 285 réceptions complexes en 2008, a animé et participé à des actions de formation nationales, et a assuré la maintenance de procédures nationales de réceptions de véhicules. Le nombre de réceptions a été réduit par rapport à 2007 compte tenu de la réduction du nombre de dossiers de mises à jour de réceptions mais a contrario la technicité des dossiers s'est accrue.

Métrologie

- Dans le cadre d'instructions nationales, la DRIRE procède à la surveillance des organismes qui ont fait l'objet pour le compte des préfets d'une reconnaissance administrative (agrément, habilitation ...).
- En 2008, 169 actions de surveillance (audits, visites approfondies ou visites inopinées) ont été conduites auprès des organismes chargés d'évaluer et de contrôler la conformité des instruments de

mesure utilisés pour les transactions commerciales, financières ou fiscales, pour garantir la sécurité ou la préservation de l'environnement et pour déterminer ou vérifier des caractéristiques annoncées ou imposées.

- Dans le cadre des dispositions réglementaires qui lui sont applicables, un organisme agréé pour l'inspection périodique des chronotachygraphes numériques a alerté la DRIRE sur le constat d'une non-conformité aux dispositions du règlement CEE n° 3821/85 du 20 décembre 1985 modifié lors de son intervention sur un véhicule tracteur routier. Après démontage d'une partie de l'habillage de la cabine et en présence de la DRIRE, il est apparu que l'installation du chronotachygraphe numérique comportait un dispositif additionnel non réglementaire, directement branché sur le chronotachygraphe. Ce dispositif était muni d'un interrupteur, permettant au chauffeur de simuler de manière frauduleuse des périodes de repos alors que le véhicule circulait. Cette fonction permet de ne pas effectuer les temps de repos obligatoires, fixés par le règlement européen (CE) n° 561/2006 du 15 mars 2006 portant sur la législation sociale dans le domaine des transports par route. La DRIRE a saisi, à titre conservatoire, le chronotachygraphe numérique et ses pièces constitutives et a proposé au Tribunal de retenir la peine complémentaire de confiscation des instruments saisis.

Équipements sous pression

- Pour les équipements sous pression, 14 actions de contrôles d'organismes habilités ont été menées en Bourgogne (visites approfondies d'agences, visites de supervision inopinées ou revue de contrat entre l'organisme et la DRIRE).

- Des actions de surveillance du parc d'équipements sous pression de détenteurs ont été conduites par la DRIRE dans 9 établissements industriels de la région ayant des activités diverses. Elles mettent en évidence que certains équipements sont dans des situations réglementaires non conformes nécessitant des régularisations et que les conditions d'intervention des organismes habilités peuvent être améliorées.

III - PERSPECTIVES 2009

1) Développement économique

La DRIRE poursuivra le travail engagé, filière par filière, en contribuant notamment à la bonne évolution des contrats de progrès et à l'accompagnement à la reconnaissance nationale et internationale des pôles de compétence et des pôles de compétitivité. Les efforts porteront en particulier sur :

- le PNB : mise en œuvre du nouveau plan stratégique, permettant de maintenir la labellisation pôle de compétitivité et d'assurer le développement des entreprises et l'innovation sur un marché en forte progression ;

- l'automobile et sa sous-traitance et les autres secteurs impactés par la crise économique : mise en œuvre des mesures de soutien prises au plan national ;

- les autres secteurs d'activités : amplification des actions prévues dans les contrats de progrès ou plans d'actions, permettant de préparer l'avenir des entreprises et des filières, et la sortie de crise ;

- l'action territoriale : mise en œuvre des préconisations des études sur les zones d'activités, développement de la pratique des diagnostics territoriaux avec la DRTEFP, mobilisation des réseaux de développement des entreprises à l'échelle départementale ;

- la préparation de la création de la DIRECCTE, aussi bien sur les aspects matériels que fonctionnels, en multipliant les dossiers coopératifs avec les autres services associés à sa création, mais également avec le SGAR, le DRRT, le Rectorat, la DRAF...

- le lancement et le soutien d'une cinquantaine d'actions collectives et d'une dizaine de dossiers au titre du FEDER ;

- la signature des Contrats de Progrès Bois, Plasturgie et la négociation du renouvellement des autres

contrats avec ambition d'intégrer développement économique et développement des compétences en réunissant contrats de progrès et contrats d'objectifs ;

- l'organisation d'une opération majeure de communication inter pôles et filières.

2) Recherche et technologie

- mettre en œuvre les volets «enseignement supérieur, recherche et compétitivité» et «espace régional de l'innovation» du CPER.

- accompagner la dynamique des deux pôles de compétitivité : VITAGORA, associé au pôle de compétence AGRALE, et le Pôle Nucléaire Bourgogne pour l'industrie du nucléaire. Les projets significatifs de R & D issus de la collaboration entre les entreprises et les laboratoires de recherche seront soutenus.

- développer les plateformes techniques fédérant les équipes de recherche et ouvrant des coopérations avec les entreprises (ex. EM2B, Platform3D).

- accompagner l'uB Filiale, SAS, dans son installation effective, notamment en participant au conseil de surveillance et en présentant sa demande d'agrément au titre du Crédit Impôt Recherche et du maintien du label CRT aux CRITT gérés par uB Filiale.

- soutenir les objectifs de l'incubateur PREMICE permettant de faire émerger davantage d'entreprises innovantes à forte croissance de développement.

3) Environnement industriel

- réaliser au moins 514 visites d'inspection et atteindre ainsi le ratio moyen national par agent ;

- inspecter tous les établissements à enjeux non inspectés en 2007 et 2008 ;

- faire prescrire 7 nouveaux PPRT (Plans de Prévention des Risques Technologiques) et en faire approuver 3 ;

- réaliser un contrôle inopiné de mise en œuvre du POI (Plan d'opération Interne) dans au moins deux établissements Seveso, dont un avec activation des secours extérieurs ;

- inspecter tous les détenteurs d'appareils au PCB qui auraient dû les éliminer en 2008 et qui n'auront pas fourni les justificatifs d'élimination ;

- substances dangereuses dans les eaux : imposer une campagne de surveillance aux établissements IPPC ;

- initier les travaux de mise en place d'un plan de protection de l'atmosphère sur l'agglomération de Dijon

- inspecter 13 établissements sur le thème du Règlement Reach ;

- réaliser au moins 65 inspections de carrières au titre de la sécurité des travailleurs.

4) Contrôles techniques et énergie

- dans le domaine des contrôles techniques, les objectifs 2009 s'articuleront principalement autour des objectifs relevant du MEIE ou du MEEDDAT établis dans le cadre des programmes «Développement des entreprises et de l'emploi» (Programme134) et en particulier son action 3 «actions en faveur des entreprises industrielles» qui intègre les activités Métrologie ; «Énergie, climat et après-mines» (Programme 174) qui intègre les activités Énergie et Véhicules ; «Prévention des risques» (Programme 181) qui intègre les activités ESP, gaz et canalisations.

- finaliser la démarche relative aux «porter à connaissance» des risques en matière de canalisations dans le cadre des dispositions et instructions de l'arrêté multifluide du 4 août 2006.

Réaliser les actions de surveillance du parc programmées au plan national en métrologie légale ou

équipements sous pression.

5) Gestion interne et actions communes

- l'année 2009 sera totalement impactée par la double préfiguration DREAL et DIRECCTE. L'ensemble de la gestion du secrétariat général sera donc entièrement conditionné par cette transition que ce soit au niveau des ressources humaines comme de ceux des aspects financiers ou matériels. Il conviendra néanmoins que la DRIRE puisse continuer de fonctionner et rester performante.

- l'exécution du budget de fonctionnement trouvera sa place dans le programme 217 piloté par le MEEDDAT où la DRIRE sera UO d'un BOP Central. Le programme 181 de ce même ministère sera également sollicité à une hauteur supérieure à celle des années précédentes et appellera une concertation avec les interlocuteurs en charge des actions de ce programme.

- gestion des ressources humaines : **c'est le point fort de l'année 2009**. Il faudra :

 assurer la continuité de la fonction "ressources humaines" en gérant les disponibilités générées par certains départs (paye, formation),

 mener à bien tous les exercices évaluations, notations, mobilités dans un contexte nouveau lié au changement d'employeur,

 traiter la fonction paye sous la responsabilité fonctionnelle du DRE,

 travailler sur la création du nouvel organigramme DREAL et celui de la DIRECCTE,

 pour la DREAL, définir la composition du secrétariat général et sa composante "centre support mutualisé",

 créer une écoute des agents pour réussir leur affectation dans leur nouvelle structure.

- communication : ce thème sera un champ privilégié de la préfiguration de la DREAL et toutes les actions seront concertées pour tendre, soit vers une mise en commun, soit vers des actions complémentaires.

- la continuité d'un minimum de moyens humains devra être assurée dans cette discipline où les objectifs habituels seront maintenus et intensifiés.